



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 29 AVRIL 2021 (pour affichage)**

Etaient présents : Didier Blanchard, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER, Eric RAMBAUD.

Absent excusé : Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Pascal VENET

Dider Blanchard remercie les élus présents lors de la rencontre avec Thomas Gassilloud. Il rappelle les visites de la journée avec le député : salaison Targe, Cyrille Moulin, Agri Plévy, visite de la salle du Cartay avec projet de rénovation thermique.

1) Convention financière d'installation du système Eboo sur le stade de football d'Aveize

La société Hélicoptère Ingénierie Système demeurant à St Jean Bonnefonds commercialise un équipement destiné à éclairer automatiquement un site pour permettre l'atterrissage de nuit des hélicoptères du SAMU. Le site du stade d'Aveize a été retenu comme un emplacement opportun. Le coût de cet équipement est de 2 950€ HT + un coût annuel de maintenance de 250€ HT.

La commune d'Aveize propose un équipement mutualisé avec les communes de Grézieu-le-Marché, La Chapelle sur Coise et Duerne. Ces trois communes ont donné leur accord de principe pour mutualiser cet équipement, elles participeront financièrement à l'investissement au prorata du nombre d'habitants.

La commune d'Aveize règle l'intégralité de la facture d'un montant de 3 840€ TTC et récupèrera le montant du FCTVA sur cette dépense. Elle facturera ensuite la différence aux communes en fonction du nombre d'habitants :

Commune de Grézieu le Marché : 787.72 € (838 habitants)

La commune d'Aveize prendra en charge chaque année le droit annuel d'utilisation de 250 € HT sur une durée de 5 ans.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention financière pour l'installation du système Eboo au stade d'Aveize et autorise le maire à la signer.

En compensation, Didier Blanchard précise que les éventuelles réparations de la rigoleuse (achetée en commun avec la commune d'Aveize) seront prises en charge par la commune de Grézieu-le-Marché.

2) Demande de subvention amendes de police

Le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. Les amendes récoltées sont redistribuées aux collectivités pour réaliser des travaux de mise en sécurité, l'installation et le développement de signaux lumineux, la pose de signalisation horizontale, l'aménagement de carrefours, ...

Cette année la commission voirie propose de déposer un dossier pour le remplacement des enclaves du plateau situé au carrefour de la route de Ste Foy.

L'entreprise MGB propose 2 devis pour la réfection du plateau surélevé au carrefour de la route de Ste Foy (RD34 / RD 61) :

1. Remise en état partielle des enrobés du plateau surélevé 7 312.50 € HT
2. Réfection de l'ensemble des enrobés du plateau surélevé + ancrages : 30 049 € HT

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des amendes de police pour la réfection de l'ensemble des enrobés du plateau surélevé et des ancrages au Carrefour de la route de Ste Foy l'Argentière.

3) Renouvellement de la convention de mise à disposition de Véronique Gouttenoire (prolongée jusqu'au 31/12/2021) avec la commune d'Aveize

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Véronique Gouttenoire-Villemagne (1h par semaine du 1er mai 2021 au 31 décembre 2021).

Les élus auront ainsi le temps de s'organiser et d'avoir une visibilité sur les bibliothèques des alentours. Raphaël Pin se charge de faire le recensement des besoins des communes.

4) Avis du conseil municipal sur la modification des statuts de la CCMDL pour se doter de la compétence d'autorité organisatrice de mobilité - transfert de la compétence mobilité à la CCMDL

La loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilités à la bonne « échelle » territoriale.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais vient de délibérer pour prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité dans le cadre de ses compétences facultatives, hors services de transport organisés par la Région.

Il appartient désormais à chaque conseil municipal de délibérer pour approuver la modification des statuts de la CCMDL au regard de cette nouvelle compétence.

Afin que cette prise de compétence devienne effective, il est nécessaire qu'elle obtienne l'approbation de la majorité qualifiée des conseillers municipaux constituant la CCMDL.

Il est précisé que sans réponse de la part des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts proposés par le Conseil Communautaire et transfère sa compétence en matière de mobilité à la CCMDL afin que celle-ci devienne organisatrice de la mobilité.

5) Compte rendu des commissions et questions diverses

- **Crédit voirie CCMDL** : les dernières années, la commune de Grézieu-le-Marché n'a pas consommé tous les crédits « voirie » auxquels elle avait droit. Elle dispose d'un reliquat de 64 400 € auquel s'ajoute le crédit de cette année, soit un total de 97 800 €. Ce crédit sera utilisé pour réaliser les travaux de la rue de l'école. Les travaux de réfection des murs de la cantine et de l'église devront être réalisés en amont et payés sur le budget communal
L'entreprise Eiffage a été retenue pour le marché de voirie 2021 de la CCMDL.
- **Programme national ponts** : Yannis Hodoul a inscrit la commune au programme national ponts qui permettra de bénéficier gratuitement du recensement du patrimoine d'ouvrages d'art de la commune (ponts, murs de soutènement, ...) et la constitution d'un carnet de santé
- **Commission transition énergétique** (Ludovic Charvolin) : le territoire est classé TEPOS (territoire à énergie positive). Le but est de produire autant qu'on consomme.
Lancement de la CEPOS (commune à énergie positive)
- **AG MJC** (Ludovic Charvolin) : elle a eu lieu le 2/04 en visio - 14 participants – peu d'activités vu le contexte actuel – 28 adhérents – la MJ a récupéré l'argent de l'ancienne MJ– Excédent

2020 : 3773 €. La MJ a bénéficié d'une subvention de 480 € de la part de la CCMDL pour refaire une fresque intérieure avec l'aide d'Adélaïde Klein.

Le concours de pêche prévu le 15/05 est maintenu à l'étang de Gérard Chanavat

Activités envisagées : bal – tournoi de sixte

- Commission tourisme (Thierry Rost) : le territoire des Monts du Lyonnais a été sélectionné pour participer à la mise en place d'une toute nouvelle méthode pour étudier la fréquentation sur nos sentiers. Les personnes qui parcourent les sentiers en vélo, VTT, rando ou trail sont invitées à envoyer leurs traces GPS à Outdoorvision et aider à analyser les flux de sportifs et à en tirer des conclusions. L'annonce paraîtra sur panneau pocket

- Résultat concours communal des maisons fleuries et des potagers : la remise des prix a eu lieu le 10/04 au local technique - 22 personnes sont venues à la permanence.

- Fleurissement (Christelle Buffat) : présentation des plantations sur la commune depuis l'automne (projection d'un document avec photos).

La commission a décidé d'installer 26 oyas (système d'irrigation écologique permettant de réduire l'arrosage) – coût 439 €

En complément des oyas, la commission a prévu de mettre des grains de rétenteur d'eau mélangés à la terre des jardinières. (test réalisé cette année)

Pour l'ensemble de ces aménagements le budget total est de 2 997 € (sans le terreau, le rétenteur d'eau et l'engrais pour les fleurs)

Plantation des fleurs dans le village : jeudi 20/05

- Accueil des nouveaux grézollais : cette année la commission a réfléchi à une nouvelle manière d'accueillir les nouveaux arrivants avec la remise d'un sac « j'aime Grézieu-le-Marché » avec des informations sur la commune à l'intérieur aux 28 foyers arrivés sur la commune du 01/02/2020 au 31/12/2020.

Les bébés nés en 2020 se verront offrir un bavoir « j'aime Grézieu-le-Marché ».

Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire pour porter les sacs et bavoirs. La distribution peut se faire en binôme. Il y aura un article dans le journal « Le Pays ». Objectif distribution mi-mai

A partir de cette année, le but est de donner la pochette aux nouveaux arrivants dès qu'ils arrivent

- Refonte du site internet (Thierry Rost) : sur les 3 propositions, Romain Véricel est retenu pour la création d'un nouveau site internet. Coût 3600 € + coût intégration agenda salles – 360 € maintenance/an

Objectif : mise en service en septembre

- Demande de subvention DSIL / DETR rénovation énergétique salle du Cartay : le dossier a été déposé ce matin uniquement pour le DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la part rénovation énergétique. Montant des travaux : 206 600 € HT.

Afin d'obtenir un maximum de subvention, nous avons dû présenter un projet ambitieux pour permettre un gain énergétique d'au moins 50%, sur les conseils du bureau d'études chargé de l'audit énergétique et du parc éco habitat. Notre dossier a été analysé par l'ALTE 69 (l'Agence locale de la transition énergétique). Travaux envisagés : isolation de tous les plafonds sous combles perdus, du toit terrasse, des murs par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, mise en place d'une VMC hygro B, installation d'une régulation et d'une programmation pour la production de chauffage et d'eau chaude, remplacement de tous les éclairages par des ampoules type « Led ».

- Elections de juin : changement des dates : 20 et 27 juin

- Devis signés : alarme intrusion local technique 2 343.50 € HT – commande d'un vidéo projecteur 1 088 € HT

- Lotissement le clos du château : les 17 lots sont réservés

- Révision du PLU – diagnostic agricole : réunion avec les agriculteurs mardi 4/05 à 9h à la salle polyvalente

- Plateforme de broyage : Alexis Venet a interrogé Pascal Venet à ce sujet : y aurait-il éventuellement un site pour mettre en place une plateforme de broyages sur la commune ?

D'après Frédéric Mauvernay : pour l'instant 3 plateformes sont prévues sur le territoire. Il y en a une à Aveize. Yannis Hodoul tient à apporter une précision : la commune n'a pas été sollicitée pour accueillir une plateforme de broyage, elle n'a pas refusé l'installation d'une telle plateforme.

- Centre de vaccination de Ste Foy : il va recevoir entre 800 et 1000 doses supplémentaires (1 box supplémentaire sera ouvert)
- Conseil municipal des jeunes : Sandra Berthollet a finalisé le petit feuillet qui leur sera transmis. Les courriers seront distribués mi-mai
- Véronique Crozier : accueil de loisirs (4/12 ans) – il est prévu à Grézieu du 19 au 30 juillet – Inscription jeudi 6/05 de 16h30 à 18h et samedi 8/05 de 14h30 à 16h